

<b>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNÉSIE FRANÇAISE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b>		<b>LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE DES ILES SOUS-LE-VENT</b>
--	---	---

**DÉLIBÉRATION MUNICIPALE**

**N° 18/22 du 22 février 2022**

*Approuvant l'opération « Acquisition d'un véhicule pour la police municipale », son dossier technique et son plan de financement.*

Convocation N° 46/22 du 16 Février 2022	L'an deux mille vingt-deux, le 22 du mois de Février, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 16 Février 2022	1. Thomas M. MOUTAME	X														
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération 24 FÉV. 2022	3. Myron, Tu M. ROOPINIA	X														
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X														
Nombres de conseillers : 27	5. Gérald M. LACHAUX		X	M. MOUTAME Thomas												
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>En exercice</td> <td style="text-align: center;">27</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td style="text-align: center;">14</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">17</td> </tr> <tr> <td>Absents</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td style="text-align: center;">8</td> </tr> <tr> <td>Votant</td> <td style="text-align: center;">25</td> </tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	17	Absents	10	Représentés	8	Votant	25	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva		X	Mme GOUPIL Juliana
En exercice	27															
Quorum	14															
Présents	17															
Absents	10															
Représentés	8															
Votant	25															
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre	X														
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri		X	M. SCHMIDT Carlos												
	9. Maui M. SMITH James,		X	Mme RUA Liliane												
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) M. EBB Moïse	10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. Stergios M. TERIIPAIA		X	Mme TUIHANI Vahinetua												
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X														
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X														

Délibération municipale n° 18/22 du 22 février 2022

*Approuvant l'opération « Acquisition d'un véhicule pour la police municipale », son dossier technique et son plan de financement*

	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermine, Française	X		
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	Mme TAEA Jeannelle
	16. M. TERIIHAUNUI Hlomal		X	
<b>Sens du vote :</b>  <b>Unanimité</b> Adoption 25 Rejet 0  <b>Majorité</b> Nombre voix « Pour » 0 Nombre voix « Contre » 0 Nombre voix « Abstention » 0	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly	X		
	20. M. EBB Moise	X		
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22. M. TEFAAITE Daniela	X		
	23. Mme. MARAHITI Ariana	X		
	24. M. RUAMUTU Iaphota		X	Mme AHUTORU-NEUFFER Rosina
	25. M. TEFAAITE Etienne		X	
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moaata		X	M. BUTSCHER Roland
27. M. BUTSCHER Roland	X			

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le devis de Tahiti automobile en date du 21/02/2022 ;
- Vu** le dossier technique ;
- Qu'il** l'exposé du Maire.

Délibération municipale n° 10/22 du 22 février 2022

Approuvant l'opération « Acquisition d'un véhicule pour la police municipale », son dossier technique et son plan de financement

**Considérant** la forte sollicitation des véhicules de polices compte tenu de l'étendue du territoire communale et des missions diverses des agents de la brigade.

**Considérant** le nombre d'agents de police en fonction.

**Considérant** la nécessité de procéder à l'amélioration du service, en termes de disponibilité et de flexibilité, par l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 22 février 2022.

### ADOPTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le principe de l'opération « Acquisition d'un véhicule pour la police municipale » est approuvé.

**Article 2** : Le dossier technique est approuvé.

**Article 3** : Le plan de financement de l'opération est accepté et se présente comme suit :

Opération		Assiette Cout HT	Taux de participation HT	Assiette Coût TTC	Taux de participation TTC
Acquisition d'un véhicule pour la police municipale	Etat	1.615.381 XPF	30%	1.615.381 XPF	25,69%
	DDC	2.692.302 XPF	50%	3.144.247 XPF	50%
	Commune	1.076.922 XPF	20%	1.528.866 XPF	24,31%
	<b>Coût total</b>	<b>5.384.605 XPF</b>	<b>100%</b>	<b>6.288.494 XPF</b>	<b>100%</b>

**Article 4** : Le maire est autorisé à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution du programme.

**Article 5** : Les dépenses sont imputables en section d'investissement à l'article 2182 du budget général 2023.

**Article 5** : Les recettes sont imputables en section d'investissement aux articles 1311 et 1312 du budget général 2023.

**Article 6** : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Délibération municipale n° 18/22 du 22 février 2022

*Approuvant l'opération « Acquisition d'un véhicule pour la police municipale », son dossier technique et son plan de financement*

**Article 7** : Le Maire et le Trésorier des îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 22 février 2022.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



A blue circular official seal of the Mayor of Taputapuatea, Raiatea, is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Le Maire de Taputapuatea atteste,  
sous sa responsabilité, que le présent acte  
a été transmis à la Subdivision administrative  
des îles Sous-le-Vent

le 24 FEV. 2022  
et notifié à l'intéressé(e) ou publié  
le 24 FEV. 2022



A blue circular official seal of the Mayor of Taputapuatea, Raiatea, is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

**Le Maire**